

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT
DU GOLF DE MOLIETS-ET-MAA**



N° 15

Objet : Participations statutaires au budget annexe « Aménagement espaces boisés » de l'exercice 2025

Le 14 avril 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Henri BEDAT
- Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Christine FOURNADET
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Eva BELIN

Représentant la Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Benoît DARETS
- M. Francis BETBEDER

Représentant la commune de Moliets-et-Maâ

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE

Avaient donné procuration :

- Mme Muriel LAGORCE à M. Cyril GAYSSOT
- M. Louis GALDOS à M. Pierre FROUSTEY
- Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL à M. Francis BETBEDER

Etaient excusés :

- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS

Etaient également présents :

- Mme Dominique DEGOS, Conseillère départementale
- Pour la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet et Mme Marianne DELOUBES, Directrice Education, Culture et Sports
- Mme Karine LAHARY-LAUDOUAR, Directrice générale déléguée de la SPL SOGEM
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
 - Mme Emma ORY, Chargée de mission du développement de l'attractivité touristique
 - M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »



Le Comité Syndical,

VU les statuts du Syndicat Mixte en vigueur et notamment son article 17 disposant que, pour ce qui concerne les dépenses du budget annexe « Aménagement espaces boisés », les contributions des membres se répartissent de la façon suivante

- 95% pour le Département des Landes ;
- 5% pour la commune de Moliets-et-Maâ,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget supplémentaire du budget annexe « Aménagement espaces boisés » de l'exercice 2025,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE

- de fixer, pour le budget annexe « Aménagement espaces boisés » au titre de l'exercice 2025, les participations statutaires comme suit :
 - 13 300,00 € pour le Département des Landes,
 - 700,00 € pour la commune de Moliets-et Maâ,
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat Mixte en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON